

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 9 octobre 2019 à 19h 00

-----

Convocation du 27 septembre 2019  
Secrétaire de séance : Philippe Courdille  
Absent : Pierre Abel Simonneau

Le compte-rendu de la précédente réunion ne fait l'objet d'aucune observation.

Concernant l'aménagement et l'utilisation du **nouveau cimetière** la commission chargée de présenter un **règlement intérieur** se réunira à la mairie le mercredi 16 octobre à 18h 00.

A l'exception de la plantation d'une haie vive par l'entreprise Cardon l'ensemble des prestations qui avaient été décidées ont été effectuées.

La proposition du SDEEG relative à l'étude sur l'amélioration énergétique du **local commercial de l'agence postale** communale ne paraissant financièrement pas proportionnelle au besoin, il est décidé de donner suite à l'une des propositions en notre possession et ce après complément d'information sur la qualité des appareils proposés pour climatisation réversible.

Le programme d'entretien de la **voirie communale**, sous compétence communautaire, devra être effectué dans les prochains jours afin de proposer à la commission communautaire concernée les routes que nous souhaitons retenir pour les travaux 2020.

Suite à la dernière réunion du **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille** il est demandé que la commune propose les travaux qu'elle souhaite faire exécuter étant entendu que dans l'immédiat aucune décision ne sera prise jusqu'au renouvellement de bureau après élections.

D'autre part concernant la régulation des crues il semblerait plus opportun de procéder à la rectification d'ouvrages (ponts etc...) en aval de la source du lavoir et du ruisseau du Valendon principaux fournisseurs par fortes précipitations.

Le devis présenté par l'entreprise Maté est accepté pour un montant de 3 045,12 € ttc. Les travaux consistent à nettoyer et repeindre le **mur d'enceinte de la cour d'école** ainsi que les portails métalliques y donnant accès. Ces travaux font suite notamment aux dégâts faits par la chute d'un tilleul.

Le courrier reçu en mairie précisant que la pose des **compteurs Linky** sur la commune va se dérouler courant novembre il est confirmé que le remplacement de celui qui alimente le bloc mairie / école sera refusé. D'autre part il est admis que pour les compteurs placés chez les locataires la décision appartient à l'occupant du logement. A noter que ceux-ci sont à l'extérieur en bordure du domaine public à l'exception de l'ancien presbytère.

La deuxième réunion relative à l'étude devant permettre de diminuer la **vitesse des véhicules** sur la route départementale n° 19 **dans la traversée du bourg** – itinéraire Arbis -> Monument aux Morts -> Eglise -> Lavoir s'est tenue en présence du responsable du centre routier départemental de Créon et d'un représentant du bureau d'étude AZIMUT.

Ce dernier va nous présenter un dossier qui comportera les solutions proposées point par point en conformité avec la réglementation routière en traversée d'agglomération. Ce dossier pourra servir également de support pour solliciter une subvention auprès du conseil départemental.

A cet effet cette opération n'ayant pas été inscrite lors de l'élaboration du budget investissement le conseil municipal autorise le maire, dans le cadre d'une **décision modificative**, à retirer la somme de 4 000 € sur l'opération n°36 - Eglise – pour l'attribuer à l'opération n° 18 - aménagement de bourg -.

En fin de réunion est remis un tableau faisant apparaître les finances de la commune de ces six dernières années; recettes et dépenses de fonctionnement, annuités d'emprunts, excédents de fonctionnement reportés etc...

Ceci confirme, si besoin était, que la **compétence voirie** concédée à la communauté de communes appauvrit de façon conséquente la trésorerie des communes.

La séance est levée à 20h 30